

Anfh

Association nationale
pour la formation permanente
du personnel hospitalier

ANFH CENTRE-VAL DE LOIRE

Plan d'actions régional et coordonné 2020

édito

2020, c'est l'année de lancement du nouveau projet stratégique de l'ANFH avec l'atteinte de 4 ambitions d'ici 2023 :

- Sécuriser collectivement et accompagner individuellement les parcours des agents,
- Soutenir les politiques RH des établissements,
- Accompagner la dynamique territoriale des établissements et des équipes,
- Anticiper les transformations sociétales, scientifiques, techniques, numériques et organisationnelles du secteur.

Le nouveau Plan d'actions régional et coordonné 2020 contribuera à la dynamique engagée par notre Conseil d'Administration paritaire.

En 2019, plus de 600 groupes de formation ont été constitués sur l'ensemble du territoire régional avec plus de 6 700 stagiaires des différents secteurs d'activités de la FPH, sur 112 thématiques de formation.

Chaque année, vous inscrivez toujours plus de stagiaires sur les actions de formation nationales, régionales et coordonnées issues d'un recensement auprès de vos services et construites et validées par les équipes de l'ANFH siège et Centre-Val de Loire, et les membres de leurs instances.

En 2020, 3 nouveaux dispositifs de formation vous sont proposés :

- Fonction linge – module RABC
- Dispositif modulaire pour mise en œuvre du Conseil en Evolution Professionnelle – CEP
- Dispositif d'accompagnement et de formation au management des métiers, emplois et compétences

Enfin, et pour vous permettre de bénéficier de thématiques de formation complémentaires qui répondraient à de nouveaux besoins, vous pouvez visualiser la bibliothèque d'actions de formation de l'ensemble des délégations ANFH – <http://www.anfh.fr/les-offres-de-formation>. Si une action de formation correspond à vos attentes, prenez contact avec vos Conseillères Formation régionales ; elles vous accompagneront dans la mise en œuvre de votre projet.

Toute l'équipe ANFH Centre-Val de Loire reste à votre écoute pour vous accompagner au mieux dans la construction, le déploiement de votre plan de formation 2020 et ainsi permettre à toujours plus d'agents d'accéder à la formation professionnelle continue.

Christelle GASNIER
Déléguee régionale

L'organisation de ces actions de formation permet de mettre en commun des besoins de formation identiques à plusieurs établissements adhérents, de promouvoir un dispositif de formation dans un cadre élargi et de proposer aux établissements des actions de formation "clé en main".

La délégation réalise pour les établissements de la région l'ensemble du processus d'ingénierie de formation : cahier des charges, consultation, négociation, contractualisation, planification, mise en place et suivi des formations... Les formations proposées correspondent au recueil des besoins, effectué lors des réunions de préparation du PARC, sur demande des établissements, selon l'actualité, et aussi selon les préconisations de la DGOS.

Le choix des formations est arrêté par le Comité Territorial qui constitue également la Commission d'Analyse des Offres (CAO).

Pour certaines formations, les établissements peuvent être associés à la rédaction des cahiers des charges. Les membres du Comité Territorial participent en sous-commissions avec la délégation à l'analyse de toutes les offres avant la réunion plénière de la CAO.

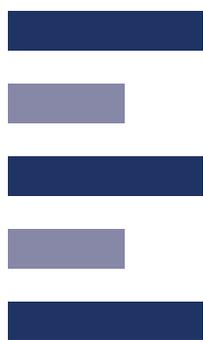
Le coût pédagogique est imputé (au prorata du nombre d'agents participants) sur les crédits du plan de formation de l'établissement et/ou sur les crédits mutualisés de l'ANFH selon les dispositifs.

D'autres formations peuvent être proposées en fonction des demandes des établissements ou des instances régionales.

CONTACT

Pôle formation

centre.formation@anfh.fr



Sommaire

MODALITÉS DE GESTION DU PLAN D' ACTIONS RÉGIONAL ET COORDONNÉ P. 07

AXE 1 P. 08

PRISE EN CHARGE DES PATIENTS ET DES RÉSIDENTS

- H 122 **BIENTRAITANCE DES PERSONNES ACCUEILLIES**
Public : Professionnels exerçant en secteur sanitaire ou médico-social
- H 130 **LA PRISE EN CHARGE DE LA DÉNUTRITION DES PERSONNES ÂGÉES**
Public : Personnels de soins (AS, IDE, AES, ASH, Auxiliaires de vie) et personnels de cuisine
- H 131 **PRÉVENIR LES TROUBLES DE LA DÉGLUTITION**
Public : Personnels issus d'établissements de santé
- H 180 **CONNAISSANCE DE LA PERSONNE ÂGÉE**
Public : Personnels non qualifiés en soins : ASH/ASHQ et personnels administratifs, ouvriers et techniciens
- H 310 **DISPOSITIF MODULAIRE : LES ASH EN ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX**
Public : ASH, ASHQ, maîtresses de maison, agents d'entretien qualifiés
- H 330 **DISPOSITIF MODULAIRE : CONSTRUIRE UN PROJET D' ANIMATION ET DES ACTIVITÉS / ATELIERS SPÉCIFIQUES EN INSTITUTION**
Public : Personnels souhaitant mettre en place des ateliers et activités d'animation
- S 100 **SOINS ET HYGIÈNE DES PIEDS DES PERSONNES ÂGÉES**
Public : Personnels de soins
- S 101 **VALORISER L' IMAGE DE LA PERSONNE ÂGÉE**
Public : Personnels exerçant auprès des personnes âgées
- S 120 **COMPRENDRE ET PRENDRE EN CHARGE LES PERSONNES ATTEINTES DE TROUBLES DÉMENTIELS**
Public : Personnels de soins exerçant auprès de personnes atteintes de ces troubles
- S 122 **ALZHEIMER : QUELLES TECHNIQUES DE SOINS ?**
Public : Professionnels de santé prenant en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés (AS, AES, AVS, ASH, IDE, psychologues, professionnels de rééducation).
- S 125 **LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE DES PERSONNES FRAGILISÉES OU DÉPENDANTES**
Public : Cadres de santé, IDE, AS, accompagnants éducatifs et sociaux, AVS, services de gériatrie, unités de soins de longue durée (USLD), services de soins de suite et de réadaptation (SSR), santé mentale, unités de soins palliatifs, services accueillant des patients à risques : cardiologie, oncologie, réanimation...
- S 126 **PRISE EN CHARGE DES TROUBLES PSYCHIATRIQUES EN EHPAD**
Public : Personnels de soins exerçant en EHPAD
- S 130 **PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR**
Module 1 : Sensibilisation : ASHQ, AS
Module 2 : Perfectionnement : Cadres de santé, IDE, AS et tout personnel paramédical

- S 140 **MANUTENTION ET AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES**
Public : Personnels exerçant auprès des personnes âgées et des personnes handicapées vieillissantes
- S 142 **PRÉVENTION DES CHUTES CHEZ LA PERSONNE ÂGÉE**
Public : Professionnels de santé
- S 145 **RISQUES SUICIDAIRES CHEZ LA PERSONNE ACCUEILLIE**
Public : Tout public accompagnant des personnes âgées ou en situation de handicap
- S 161 **ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN FIN DE VIE EN EHPAD**
Public : Personnels des services de soins exerçant en EHPAD
- S 173 **ASSISTANT DE SOINS EN GÉRONTOLOGIE**
Public : Aides-soignants, accompagnants éducatifs et sociaux, auxiliaires de vie sociale des services PASA, UHR, USLD
- S 230 **INTIMITÉ ET SEXUALITÉ DES PERSONNES ÂGÉES EN EHPAD**
Public : Personnels intervenant auprès des personnes âgées en EHPAD
- S 280 **INTÉGRER LA TÉLÉMÉDECINE DANS LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS/ RÉSIDENTS**
Public : Personnels des points de consultation chargés d'assister le patient/résident au cours de la télé expertise ou téléconsultation

AXE 2 P. 18

PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

- H 102 **AFGSU NIVEAU 1 - FORMATION INITIALE**
Public : Personnels non soignants (ASH, ASHQ, AVS), administratifs, techniques et ouvriers
- H 103 **AFGSU NIVEAU 2 - FORMATION INITIALE**
Public : Professionnels de santé inscrits dans la 4^e partie du Code de la Santé Publique : médecins, sages-femmes, préparateurs en pharmacie, auxiliaires médicaux, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, manipulateurs électroradiologie médicale, diététiciennes... Autres professionnels de santé soumis aux AFGSU : techniciens de laboratoire, aides-soignants, ambulanciers
- H 110 **DISPOSITIF MODULAIRE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES SITUATIONS DE VIOLENCE ET D'AGRESSIVITÉ**
Public : Tout public
- H 112 **PRÉVENIR L'USURE PROFESSIONNELLE**
Public : Personnels des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux
- H 123 **GESTION DES CONFLITS AVEC LES FAMILLES DES RÉSIDENTS ET DES PATIENTS**
Public : Tout public en relation avec les familles
- S 169 **PRÉVENTION DES ERREURS MÉDICAMENTEUSES**
Public : Infirmiers, préparateurs en pharmacie hospitalière et cadres de santé
- S 270 **TRAVAILLER LA NUIT**
Public : Personnels soignants de nuit

AXE 3 P. 22**RESSOURCES HUMAINES ET CONSEIL AUX AGENTS****A 113 RÉFORME DU FINANCEMENT DES EHPAD : EPRD ET CPOM**

Public : Personnels de direction et administratifs des EHPAD

A 130 PLAN DE FORMATION : DE L'ÉLABORATION AU BILAN

Public : Personnels chargés de la formation continue

A 150 DISPOSITIF MODULAIRE : FORMATION DE BASE À LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Public : Personnels administratifs

A 155 GESTION ADMINISTRATIVE DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX ET DOSSIER DU RÉSIDENT

Public : Personnels administratifs exerçant dans un établissement médico-social

A 180 DISPOSITIF MODULAIRE POUR MISE EN ŒUVRE DU CONSEIL EN ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE - CEP **NOUVEAUTÉ**

Toute personne (identifiée et inscrite par la direction de l'établissement) en situation de réaliser un accompagnement CEP auprès d'agents de la fonction publique hospitalière

AXE 4 P. 25**MANAGEMENT ET TUTORAT****MANAGEMENT****H 195 PARCOURS MODULAIRE DES ENCADRANTS**

Public : Tous les cadres ou faisant fonction de la FPH ou professionnels en charge d'une équipe

FORMATION - TUTORAT**S 189 ÊTRE TUTEUR DE STAGE**

Public : Professionnels de santé des filières soins, rééducation et médico-techniques chargés des fonctions de tuteur d'étudiants paramédicaux des établissements de santé et médico-sociaux de la FPH

AXE 5 P. 27**SERVICES LOGISTIQUES****T 150 LA MÉTHODE RABC EN BLANCHISSERIE** **NOUVEAUTÉ**

Public : Agents de blanchisserie/buanderie, lingères/couturières et tout personnel en lien avec la fonction linge

T 170 FORMATION MODULAIRE POUR LES PERSONNELS DE CUISINE

Public : Personnels de cuisine

AXE 6 P. 29

PRÉPARATION AUX CONCOURS

P 100 Préparation concours d'entrée à l'institut de formation aides-soignants

Public : Agents ou contractuels de la fonction publique hospitalière en exercice sur des fonctions d'agents des services hospitaliers

P 200 Préparation concours et examen professionnel d'entrée à l'institut de formation en soins infirmiers

Public : Toute personne justifiant d'un minimum de 3 années de cotisation à un régime de protection sociale

THÈMES DES ACTIONS DE FORMATIONS NATIONALES – AFN 2017 A 2020 P. 31

L'ANFH SOUTIENT LES PROFESSIONNELS HOSPITALIERS POUR LA MISE EN PLACE DES GHT P. 35

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT ET DE FORMATION AU MANAGEMENT DES MÉTIERS, EMPLOIS ET COMPÉTENCES P. 37

LES OUTILS D'AIDE À L'ACHAT DE FORMATION P. 39

ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS PROFESSIONNELS INDIVIDUELS P. 40

NOS MOYENS DE COMMUNICATION P. 42

INFORMATIONS ET RAPPELS P. 44

Les programmes détaillés sont disponibles sur le site internet www.anfh.fr/centre

Onglet  OFFRES DE FORMATION



Modalités de gestion du plan d'actions régional et coordonné

- Novembre 2019 : Au cours des réunions de préparation du PARC, l'ANFH Centre-Val de Loire avec les établissements présents construira et planifiera les groupes de formation (intra et inter-établissements) pour le plan de formation 2020 sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits.
- Décembre 2019 : À la suite, les établissements valideront et s'engageront financièrement sur le tableau récapitulatif de leur programmation transmis par l'ANFH.
- En l'absence de confirmation des établissements, l'ANFH considérera la programmation reçue comme invalidée.
- En 2020, l'ANFH programmera exclusivement des demandes de groupes constitués **d'un minimum de 8 agents**. Dans l'objectif de compléter les groupes, l'ANFH communiquera les places disponibles via son site internet et sa Newsletter.
- Ce seuil de 8 inscriptions atteint, l'ANFH se chargera de saisir les actions régionales sur l'outil de gestion informatique.
- Pour éviter de pénaliser financièrement les autres établissements inscrits, chaque établissement respectera l'engagement pris lors de la constitution du groupe.
- L'ANFH confirmera, uniquement aux établissements et aux prestataires, le lieu exact de la formation avec les modalités d'accueil, le nombre d'agents inscrits par établissement avec l'adresse mail du chargé de formation des établissements concernés.
- Le prestataire pourra être amené à demander des précisions sur le public concerné par la formation.
- Les établissements d'accueil seront contactés par les prestataires de formation pour les modalités d'organisation.

MATÉRIELS

- > Le prestataire se doit d'apporter les matériels pédagogiques dont il aura usage au cours de la formation : ordinateur portable, vidéo projecteur...
- > Toutefois, l'établissement d'accueil peut disposer des matériels souhaités par le prestataire et peut accepter de les mettre à sa disposition. Le prestataire devra s'assurer de ces possibilités par ses propres moyens avant que ne débute la formation.
- > Tout matériel mis à la disposition du formateur par l'ANFH ou par un établissement hospitalier devra être restitué à l'issue de chaque journée de formation dans l'état dans lequel il lui a été prêté.

PHOTOCOPIES ET DOCUMENTS

- > Les dossiers documentaires et livrets stagiaires seront à la charge du prestataire de formation retenu.
- > Aucune reprographie ne sera effectuée dans les locaux de la délégation régionale ou de l'établissement d'accueil.



Les programmes détaillés sont disponibles sur le site internet www.anfh.fr/centre

Onglet



OFFRES DE FORMATION

Axe 1

Prise en charge des patients et des résidents

H 122

BIENTRAITANCE DES PERSONNES ACCUEILLIES



PUBLIC :

Professionnels de santé exerçant en secteur sanitaire ou médico-social



OBJECTIFS :

- > Connaître le cadre juridique et éthique de la bientraitance,
- > Prévenir les risques de dérives maltraitantes,
- > Identifier les déclinaisons de la bientraitance dans le quotidien des personnes accueillies et les aménagements d'organisation qu'elles nécessitent,
- > Déployer des pratiques bien traitantes et partager cette dynamique avec ses collègues.



ORGANISME :

DEMETER SANTÉ



DURÉE :

2 jours



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

20% plan Ets - 80% CNSA si éligible et dans la limite des fonds disponibles



FIN DE MARCHÉ :

Septembre 2020

H 130

PRISE EN CHARGE DE LA DÉNUTRITION DES PERSONNES ÂGÉES



PUBLIC :

Personnels de soins (aides-soignants, infirmiers, AES, ASH, auxiliaire de vie) et personnels de cuisine



OBJECTIFS :

- > Connaître les aspects physiologiques et psychologiques de l'alimentation des personnes âgées,
- > Connaître leurs besoins nutritionnels,
- > Repérer les situations à risques de dénutrition,
- > Repérer les situations à risques des troubles de la déglutition,
- > Connaître les outils de dépistage et de diagnostic de la dénutrition chez la personne âgée,
- > Adapter l'alimentation aux besoins de la personne âgée,
- > Repérer les éléments favorables à l'alimentation de la personne âgée : notion d' "alimentation plaisir", ambiance des repas, posture soignante lors des aides aux repas.



2 ORGANISMES RETENUS :

ADVITAM ou IFSO



DURÉE :

2 jours



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets

H 131

PRÉVENIR LES TROUBLES DE LA DÉGLUTITION



PUBLIC :

Personnels issus d'établissements publics de santé



OBJECTIFS :

- > Connaître et comprendre la complexité des troubles de la déglutition en lien avec le polyhandicap, l'âge ou certaines pathologies tant sur le plan pratique que théorique,
- > Savoir repérer les dysfonctionnements, identifier les situations à risques et les signaux d'alerte,
- > Prévenir, rééduquer, surveiller et traiter une personne atteinte de troubles de la déglutition par une adaptation des repas (textures solides, liquides, manger mains...), par son installation physique...
- > Apprendre à identifier une obstruction partielle ou totale des voies respiratoires.



ORGANISME :

En cours de consultation



DURÉE :

Non déterminée



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets

H 180

CONNAISSANCE DE LA PERSONNE ÂGÉE - ASH ET PERSONNELS NON SOIGNANTS



PUBLIC :

Personnels non qualifiés en soins : ASH/ASHQ et personnels administratifs, ouvriers et techniciens



OBJECTIFS :

- > Prendre conscience que le vieillissement normal (hors maladies) altère les cinq sens : toucher, odorat, goût, vision et audition, occasionnant ainsi le repli de la personne vieillissante sur elle-même,
- > Apporter un ensemble de connaissances sur la personne âgée : la dépression, la maladie d'Alzheimer, l'hygiène de la personne âgée, les risques d'infection,
- > Repérer les principaux risques liés au vieillissement : les sources de stress, la démence, les chutes, la douleur, la dénutrition, la déshydratation, la presbycusie,
- > Réfléchir aux besoins et aux attentes de la personne âgée,
- > Connaître l'environnement technique de la personne âgée : connaissance des cannes, déambulateurs et autres fauteuils roulants,
- > Se sensibiliser aux techniques de base de communication avec la personne âgée.



2 ORGANISMES RETENUS :

B. ORELLANA ou IGL



DURÉE :

2 jours



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets

DISPOSITIF MODULAIRE : LES ASH EN ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX



PUBLIC :

ASH, ASHQ, maîtresses de maison, agents d'entretien qualifiés.



OBJECTIFS :

> Permettre aux personnels ciblés de trouver leur place au sein de l'institution, de développer leurs compétences techniques et relationnelles auprès des patients, des familles, au sein de l'équipe soignante hospitalière, et de satisfaire aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles.



PROPOSITION DE MODULES DISTINCTS ET COURTS :

> **Module 1 - Rôle de l'ASH dans l'équipe hospitalière :**

Mieux se situer dans l'équipe de soins et dans l'institution : fonctions, rôles, tâches et périmètre.

> **Module 2 - Communication avec le patient, sa famille et l'équipe :**

Comprendre l'importance de l'écoute et du respect du patient pour son bien-être et celui de sa famille.

> **Module 3 - Préservation de l'autonomie du patient :**

- Apprendre à concourir au maintien de l'autonomie,
- Mettre en œuvre les modalités pratiques dans tous les actes de la vie quotidienne, à partir du degré d'autonomie déterminé par l'équipe soignante.

> **Module 4 - Assistance aux patients dans les actes de la vie quotidienne :**

- Se positionner dans les différents actes de la vie quotidienne,
- Connaître les méthodes pour répondre au mieux à la sécurité du patient et au bien-être physique et psychologique.

> **Module 5 - Le service des repas :**

Identifier l'importance du repas pour le patient et connaître les techniques de service à table ou en chambre.

> **Module 6 - Gestes et postures - port de charges lourdes :**

Connaître les différentes techniques de manipulation de charges lourdes.



ORGANISME :

FORMA SANTÉ



DURÉE :

1 jour par module



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

ANFH CVL pour les adhérents au plan de formation

H 330

DISPOSITIF MODULAIRE : CONSTRUIRE UN PROJET D'ANIMATION ET DES ACTIVITÉS/ATELIERS SPÉCIFIQUES EN INSTITUTION

PUBLIC :

Personnels souhaitant mettre en place des ateliers et activités d'animation.

ORGANISME :

IGL

OBJECTIFS :

> Dispositif modulaire de formation permettant de concevoir des activités adaptées et ainsi permettre aux professionnels de mieux répondre à la mission confiée : l'animation au sein d'une structure étant partie prenante de la réussite de la prise en charge du patient/résident.

DURÉE :

2 jours par module

FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets

PROPOSITION DE MODULES DISTINCTS ET COURTS :

> **Module 1 - L'animation : savoir-faire et savoir-être - conception et organisation**

- Comprendre le sens de l'animation, construire en équipe un projet d'animation adapté,
- Maîtriser les techniques d'animation, savoir évaluer et valoriser la réalisation.

> **Module 2a - Animation d'ateliers mémoire**

- Comprendre le fonctionnement de la mémoire,
- Concevoir un atelier mémoire, savoir l'animer, savoir évaluer et valoriser sa réalisation.

> **Module 2b - Animation d'ateliers de gymnastique douce**

- Comprendre l'intérêt de l'activité gymnastique douce,
- Concevoir un atelier en collaboration avec les professionnels spécialisés,
- Maîtriser les techniques d'animation, savoir évaluer et valoriser la réalisation.

> **Module 2c - Animation d'ateliers créatifs**

- Comprendre l'intérêt des ateliers créatifs,
- Concevoir un atelier en collaboration avec les professionnels spécialisés et ressources externes,
- Savoir animer différentes formes d'ateliers créatifs, savoir évaluer et valoriser la réalisation.

> **Module 2d - Animation d'ateliers sensoriels**

- Identifier les différents mécanismes de la sensorialité,
- Concevoir une séance d'atelier sensoriel, savoir l'animer en intégrant la dimension relationnelle, savoir évaluer et valoriser sa réalisation.

> **Module 2e - Animation d'activités en extérieur - atelier jardinage**

- Comprendre l'intérêt de l'atelier jardinage et les fonctions thérapeutiques,
- Savoir mettre en œuvre et animer en fonction de la saison,
- Savoir évaluer et valoriser la réalisation dans le cadre d'un évènement festif et saisonnier.

> **Module 2f - Animation d'activités "flash"**

- Comprendre le sens de l'animation "flash" pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et démences apparentées,
- Maîtriser les supports et les techniques d'animation,
- Transmettre les éléments d'évaluation à l'équipe.

S 100

SOINS ET HYGIÈNE DES PIEDS DES PERSONNES ÂGÉES

 **PUBLIC :**

Personnels de soins

 **OBJECTIFS :**

- > Connaître les principes élémentaires de l'hygiène du pied de la personne âgée,
- > Identifier les personnes qui requièrent des soins spécifiques des pieds,
- > Pratiquer des soins de pieds en toute sécurité en respectant les limites de son intervention,
- > Savoir alerter le médecin et les spécialistes si besoin.

 **ORGANISME :**
IRFA Évolution

 **DURÉE :**
2 jours
Groupe limité à 8 participants

 **FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :**
Plan Ets

S 101

VALORISER L'IMAGE DE LA PERSONNE ÂGÉE

 **PUBLIC :**

Personnels exerçant auprès des personnes âgées

 **OBJECTIFS :**

- > Mettre en place en équipe une démarche d'optimisation dans la valorisation de l'image de soi des résidents,
- > Prendre en considération les goûts et souhaits de chaque personne,
- > Prendre la juste place pour aider le résident dans ses choix
- > Connaître et utiliser les différentes techniques de soins esthétiques,
- > Connaître les différentes techniques de bien-être.

 **ORGANISME :**
INFOR SANTÉ

 **DURÉE :**
2 jours

 **FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :**
Plan Ets

 **FIN DE MARCHÉ :**
Octobre 2020

S 120

COMPRENDRE ET PRENDRE EN CHARGE LES PERSONNES ATTEINTES DE TROUBLES DÉMENTIELS

 **PUBLIC :**

Personnels de soins exerçant auprès des personnes atteintes de ces troubles

 **OBJECTIFS :**

- > Actualiser ses connaissances sur les différentes démences,
- > Accompagner l'usager avant de "prendre en charge" une pathologie,
- > Comprendre l'impact de la pathologie sur le rapport de l'usager à lui-même, son rapport à l'autre, au temps, à l'environnement,
- > Identifier les leviers et champs d'actions de l'AS et l'ASH pour compenser les troubles et maintenir les potentialités de l'usager,
- > Maintenir l'autonomie aux temps-clés du quotidien,
- > Poursuivre la démarche d'amélioration continue.

 **ORGANISME :**
FORMA SANTÉ

 **DURÉE :**
3 jours (2 + 1)

 **FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :**
Plan Ets

S 122

ALZHEIMER : QUELLES TECHNIQUES DE SOINS ?

PUBLIC :

Professionnels de santé prenant en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et troubles apparentés (AS, AES, AVS, ASH, IDE, psychologues, professionnels de rééducation)

OBJECTIFS :

- > S'approprier des techniques d'écoute et de communication pertinentes avec le patient et sa famille,
- > Apprendre à gérer les troubles du comportement des personnes ayant une maladie d'Alzheimer et leur dispenser des soins,
- > Acquérir des techniques de soins adaptées,
- > Construire des "projets" adaptés aux situations liées à la maladie d'Alzheimer.

ORGANISME :

En cours de consultation

DURÉE :

Non déterminée

FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets

S 125

LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE DES PERSONNES FRAGILISÉES OU DÉPENDANTES

PUBLIC :

Cadres de santé, infirmiers, aides-soignants, accompagnants éducatifs et sociaux, AVS, services de gériatrie, unités de soins de longue durée (USLD), services de soins de suite et de réadaptation (SSR), santé mentale, unités de soins palliatifs, services accueillant des patients à risques : cardiologie, oncologie, réanimation...

OBJECTIFS :

- > Connaître et maîtriser les techniques d'hygiène bucco-dentaire de manière à assurer une prise en charge conforme aux bonnes pratiques,
- > Identifier les besoins spécifiques en hygiène bucco-dentaire (handicap, dépendance, troubles cognitifs, maladies chroniques, soins palliatifs...).

2 ORGANISMES RETENUS :

IFSO ou IGL

DURÉE :

2 jours

FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets

S 126

PRISE EN CHARGE DES TROUBLES PSYCHIATRIQUES EN EHPAD

PUBLIC :
Personnels de soins exerçant en EHPAD

- OBJECTIFS :**
- > Connaître les différentes pathologies psychiatriques, leurs caractéristiques et leurs manifestations,
 - > Identifier les besoins spécifiques ainsi que les soins adaptés à ces besoins,
 - > Connaître les différents traitements prescrits,
 - > Acquérir des compétences nouvelles dans l'accompagnement relationnel, avec ses limites et les techniques à adapter dans les actes quotidiens,
 - > Renforcer la cohérence des pratiques de l'équipe pluri-professionnelle,
 - > Encourager à se faire aider par des ressources spécialisées extérieures.

ORGANISME :
ADVITAM

DURÉE :
3 jours (2 + 1)

FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :
Plan Ets

S 130

LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR

PUBLIC :
Module 1 Sensibilisation : ASHQ et AS
Module 2 Perfectionnement : cadre de santé, IDE, AS et tout personnel paramédical

OBJECTIFS :
Pour répondre spécifiquement aux besoins et à l'amélioration des pratiques des catégories de professionnels, deux modules distincts sont proposés :

Module 1 : Prise en charge de la douleur - sensibilisation

- > Repérer les manifestations de la douleur et les signaler aux professionnels compétents.

Module 2 : Prise en charge de la douleur – perfectionnement

- > Prendre en considération la douleur, la souffrance de chaque résident/patient pour un meilleur confort, une qualité de vie et de fin de vie.

ORGANISME :
En cours de consultation

DURÉE :
Non déterminée

FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :
Plan Ets

S 140

MANUTENTION ET AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES

PUBLIC :

Personnels exerçant auprès des personnes âgées et des personnes handicapées vieillissantes

OBJECTIFS :

- > Apprendre à préserver et à stimuler les capacités physiques et motrices des personnes âgées pour favoriser et maintenir leur autonomie,
- > Améliorer les conditions de travail des personnels exerçant auprès de personnes âgées ou handicapées vieillissantes pour réduire la pénibilité des tâches et la fatigue professionnelle.

ORGANISME :
INFOR SANTÉ

DURÉE :
3 jours (2 + 1)

FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :
Plan Ets

S 142

PRÉVENTION DES CHUTES CHEZ LA PERSONNE ÂGÉE

PUBLIC :

Professionnels de santé

OBJECTIFS :

- > Comprendre le mécanisme de chute et savoir la prévenir,
- > Évaluer les facteurs de chute et dépister les personnes à risques,
- > Aborder une démarche d'évaluation et de bilan,
- > Aborder une démarche et des programmes d'actions préventives,
- > Gérer l'après chute.

ORGANISME :
FORMAVENIR

DURÉE :
3 jours

FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :
Plan Ets

S 145

RISQUES SUICIDAIRES CHEZ LA PERSONNE ACCUEILLIE

PUBLIC :

Tout public accompagnant des personnes âgées ou en situation de handicap

OBJECTIFS :

- > Appréhender les multiples dimensions du suicide,
- > Définir les formes de suicide chez la personne accueillie,
- > Repérer les signes de détresse chez les personnes accueillies,
- > Connaître et utiliser les grilles d'évaluation du risque suicidaire,
- > Déterminer les conduites à tenir face au risque de suicide,
- > Déterminer le rôle de l'équipe dans la prévention du risque de suicide.

ORGANISME :

IDEAGE FORMATION

DURÉE :

2 jours

FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets

S 161

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN FIN DE VIE EN EHPAD

PUBLIC :

Personnels des services de soins exerçant en EHPAD

OBJECTIFS :

- > Appréhender la fin de vie,
- > Accompagner les personnes en fin de vie ainsi que leur famille,
- > Connaître les principaux rites liés à la mort,
- > Apprendre à prendre soin de soi et de ses collègues.

ORGANISME :

ACET

DURÉE :

3 jours (2 + 1)

FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

20% plan Ets - 80% CNSA si éligible et dans la limite des fonds disponibles

FIN DE MARCHÉ :

Juin 2020

S 173

ASSISTANT DE SOINS EN GÉRONTOLOGIE

PUBLIC :

Aides-soignants, accompagnants éducatifs et sociaux, auxiliaires de vie sociale des services PASA, UHR, USLD

OBJECTIFS :

- > Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne (35 h),
- > Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne (21 h) en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie,
- > Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergothérapeutes ou psychologues (28 h),
- > Comprendre, interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé (28 h),
- > Réaliser des soins quotidiens en utilisant les techniques appropriées (28 h).

ORGANISME :

IRFSS CROIX ROUGE

DURÉE :

20 jours répartis en 5 x 4 jours soit un parcours total de 140 h
Groupe limité à 12 participants
Validation du parcours si 140 heures effectuées

FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

20% Plan Ets - 80% CNSA plafonné à 2250€ si éligible et dans la limite des fonds disponibles

S 230

INTIMITÉ ET SEXUALITÉ DES PERSONNES ÂGÉES EN EHPAD



PUBLIC :

Professionnels intervenant auprès des personnes âgées



OBJECTIFS :

- > Comprendre et accepter le droit de la vie privée de la personne âgée sur le registre de sa vie affective voire de sa vie sexuelle en institution,
- > Intégrer la prise en compte de la vie affective et de la sexualité de la personne âgée dans le projet institutionnel.



ORGANISME :

FORMAVENIR



DURÉE :

2 jours



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Plan Ets

S 280

INTÉGRER LA TÉLÉMÉDECINE DANS LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS/RÉSIDENTS



PUBLIC :

Personnels des points de consultation chargés d'assister le patient/résident au cours de la télé expertise ou téléconsultation



OBJECTIFS :

- > Identifier les étapes de la télé expertise ou téléconsultation,
- > Connaître son rôle dans la télé expertise ou téléconsultation,
- > Comprendre ce que l'expert attend du soignant et du patient/résident,
- > Acquérir le comportement et les gestes adaptés.



ORGANISME :

IRFSS CROIX ROUGE



DURÉE :

1 jour sur site ou dans les locaux IRFSS - groupe de 1 à 6 personnes



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

ANFH CVL pour les adhérents au plan de formation

Axe 2

Prévention et gestion des risques

H 102

AFGSU NIVEAU 1 - FORMATION INITIALE



PUBLIC :

Personnels non-soignants (ASH, ASHQ, AVS), administratifs, techniques et ouvriers



OBJECTIFS :

- > Prodiguer les premiers secours par des gestes simples et adaptés,
- > Donner une alerte rapide et précise aux services médicaux de secours,
- > Se préparer à l'obtention de l'AFGSU de niveau 1.



ORGANISME :

IFSU



DURÉE :

2 jours



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

30% plan Ets -
70% ANFH CVL pour les adhérents au plan de formation

H 103

AFGSU NIVEAU 2 - FORMATION INITIALE



PUBLIC :

Professionnels de santé inscrits dans la quatrième partie du Code de la santé publique : médecins, sages-femmes, préparateurs en pharmacie, auxiliaires médicaux, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, manipulateurs électro-radiologie médicale, diététiciennes

Autres professionnels de santé soumis aux AFGSU : techniciens de laboratoire, aides-soignants, ambulanciers



OBJECTIFS :

- > Utiliser des techniques non invasives,
- > Donner une alerte rapide et précise aux services médicaux de secours,
- > Se préparer à l'obtention de l'AFGSU de niveau 2.



ORGANISME :

FORMA SANTÉ



DURÉE :

3 jours



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

30% plan Ets -
70% ANFH CVL pour les adhérents au plan de formation

H 110

DISPOSITIF MODULAIRE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES SITUATIONS DE VIOLENCE ET D'AGRESSIVITÉ

 **PUBLIC :**
Tout public

Module 1 - Prévention et gestion, en communication positive, des situations de violence et d'agressivité

-  **OBJECTIFS :**
- > Connaître et mieux comprendre les phénomènes d'agressivité et de violence et en appréhender les spécificités en milieu d'accompagnement et de soins,
 - > Comprendre et analyser les processus et les facteurs d'agressivité et de violence,
 - > Savoir prévenir un comportement agressif et mettre en pratique des outils de communication en cas de conflits avérés avec agressivité,
 - > Cerner et s'appropriier les pratiques attendues face à une situation de violence,
 - > Gérer l'agressivité et la violence avec des personnes souffrant de troubles de comportements et/ou de démence,
 - > Gérer l'après-crise : savoir communiquer en équipe dans les situations rencontrées et en tirer les enseignements,
 - > Savoir organiser la prévention de l'agressivité et de la violence au niveau institutionnel.

Module 2 - Apprentissage de techniques élémentaires de préservation face à des personnes au comportement violent avéré ou à la gestuelle incontrôlable

PRE-REQUIS : Avoir suivi le module 1 ou pouvoir justifier de sa participation à une formation identique dans les 4 dernières années

-  **OBJECTIFS :**
- > Savoir décrypter plusieurs signes annonciateurs d'un passage à l'acte agressif,
 - > Savoir désamorcer une situation de violence,
 - > Avoir la bonne attitude psychologique en cas d'agression,
 - > Maîtriser les techniques de neutralisation, les techniques de défense et les situations les plus couramment rencontrées.

 **ORGANISME :**
FORMA SANTÉ

 **DURÉE :**
Module 1 :
3 jours (2 + 1)

Module 2 :
2 jours

 **FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :**
Module 1 :
20% plan Ets -
80% CNSA si éligible et dans la limite des fonds disponibles
Module 2 : Plan Ets

H 112

PRÉVENIR L'USURE PROFESSIONNELLE

PUBLIC :

Personnels des établissements de santé, sociaux et médico-sociaux

OBJECTIFS :

- > Définir et analyser l'usure professionnelle et ses manifestations,
- > Élaborer une démarche de prévention et de gestion des difficultés rencontrées au quotidien sur son poste de travail.

ORGANISME :
DEMETER SANTÉ

DURÉE :
3 jours (2+1)

FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :
Plan Ets

H 123

GESTION DES CONFLITS AVEC LES FAMILLES DES RÉSIDENTS ET DES PATIENTS

PUBLIC :

Tout public en relation avec les familles

OBJECTIFS :

- > Comprendre les dynamiques familiales et leurs incidences sur la relation Institution/Famille/Résident ou Patient,
- > Appréhender la notion de conflits et en connaître les mécanismes et les canaux d'expression,
- > Savoir anticiper et limiter les conflits avec les familles,
- > Quand le conflit survient : développer des compétences relationnelles afin de mieux gérer les situations conflictuelles sans et avec agressivité.

ORGANISME :
FORMA SANTÉ

DURÉE :
2 jours

FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :
20% plan Ets - 80% CNSA
si éligible et dans la limite des fonds disponibles

S 169

PRÉVENTION DES ERREURS MÉDICAMENTEUSES

-  **PUBLIC :**
Infirmiers, préparateurs en pharmacie hospitalière et cadres de santé
-  **OBJECTIFS :**
- > Comprendre comment se construit un accident médicamenteux,
 - > Identifier les facteurs pouvant favoriser la construction des accidents médicamenteux évitables,
 - > Connaître les recommandations et la législation dans ce domaine,
 - > Savoir analyser un accident, connaître les outils d'analyse,
 - > Faire le lien entre les jurisprudences et les règles de bonnes pratiques applicables sur le circuit du médicament,
 - > Identifier les écarts entre son organisation et les recommandations à chaque étape composant le circuit du médicament,
 - > Identifier des pistes d'amélioration pour permettre la construction d'un plan d'actions.

 **ORGANISME :**
En cours de consultation

 **DURÉE :**
Non déterminée

 **FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :**
Plan Ets

S 270

TRAVAILLER LA NUIT

-  **PUBLIC :**
Personnels soignants de nuit
-  **OBJECTIFS :**
- > Identifier les spécificités du travail de nuit et cerner les exigences de ce travail pour le professionnel,
 - > Cerner l'impact possible du travail de nuit sur la santé, la vie sociale et professionnelle : trouver son rythme pour préserver son "capital santé", sa motivation et son efficacité au travail,
 - > Identifier le vécu psychologique et émotionnel des professionnels de nuit, cerner les modes de réactions possibles et développer la confiance en soi,
 - > Cerner la place singulière des professionnels de nuit dans l'accompagnement des usagers et développer des comportements responsables et autonomes respectueux des droits et besoins des usagers,
 - > Participer à la qualité et à la continuité de l'accompagnement des usagers par un travail d'équipe cohérent la nuit et une bonne coordination avec les équipes de jour,
 - > Accompagner avec bienveillance en toute circonstance.

 **ORGANISME :**
ANTIDOTE EXPERTISE

 **DURÉE :**
2 jours

 **FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :**
Plan Ets

Axe 3

03

Ressources humaines et conseil aux agents

A 113

RÉFORME DU FINANCEMENT DES EHPAD : EPRD ET CPOM



PUBLIC :

Personnels de direction et administratifs des EHPAD



OBJECTIFS :

- > Connaître et savoir appliquer les principes, le cadre réglementaire et le calendrier des nouvelles dispositions :
 - les CPOM,
 - la tarification "à la ressource" et l'EPRD,
 - le portail national d'information sur les tarifs des EHPAD.



ORGANISME :

KPMG



DURÉE :

3 jours (2 + 1)



**FINANCEMENT
PÉDAGOGIQUE :**

Plan Ets



FIN DE MARCHÉ :

Septembre 2020

A 130

PLAN DE FORMATION : DE LA CONCEPTION À L'ÉVALUATION



PUBLIC :

Personnels chargés de la formation continue



OBJECTIFS :

- > Repérer les missions et les responsabilités relatives au métier de chargé de la formation continue,
- > Comprendre le rôle des différentes instances et la logique des acteurs en présence,
- > Repérer les liens entre le plan de formation et les projets institutionnels et du territoire,
- > Construire un plan de formation avec les différents dispositifs de formation,
- > Savoir adapter sa communication aux différents publics visés.



ORGANISME :

EMS



DURÉE :

3 jours (2 + 1)



**FINANCEMENT
PÉDAGOGIQUE :**

ANFH CVL
pour les adhérents
au plan de formation



FIN DE MARCHÉ :

Juillet 2020

A 150

DISPOSITIF MODULAIRE - FORMATION DE BASE À LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

 **PUBLIC :**

Personnels administratifs

 **OBJECTIFS :**

> Assister le directeur et le responsable de service RH dans la gestion quotidienne du personnel.

 **PROPOSITION DE MODULES DISTINCTS ET COURTS :**

- > **Module 1 : Statut du personnel hospitalier non médical**
- > **Module 2 : Contrats de travail**
- > **Module 3 : L'avancement**
- > **Module 4 : Modalités de décompte du temps de travail**
- > **Module 5 : Gestion de la paie du personnel non médical**
- > **Module 6 : Gestion des accidents du service et des maladies professionnelles**

 **ORGANISME :**

OBEA

 **DURÉE :**

1 à 3 jours selon le module

 **FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :**

Plan Ets

A 155

GESTION ADMINISTRATIVE DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX ET DOSSIER DU RÉSIDENT

 **PUBLIC :**

Personnels administratifs exerçant dans un établissement médico-social

 **OBJECTIFS :**

> Développer et renforcer les connaissances et la pratique des agents d'administration dans les domaines de la gestion administrative,

> Comprendre et acquérir les connaissances et savoir-faire dans le domaine,

Un test de positionnement sera accessible via une plateforme *e-learning*.

 **ORGANISME :**

PARTULA

 **DURÉE :**

3 jours (2 + 1)

 **FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :**

Plan Ets

 **FIN DE MARCHÉ :**

Août 2020

DISPOSITIF MODULAIRE POUR MISE EN ŒUVRE DU CONSEIL EN EVOLUTION PROFESSIONNELLE - CEP

NOUVEAUTÉ

PUBLIC :

Toute personne (identifiée et inscrite par la direction de l'établissement) en situation de réaliser un accompagnement CEP auprès d'agents de la fonction publique hospitalière.

OBJECTIFS :

Parcours de professionnalisation qui comprend :

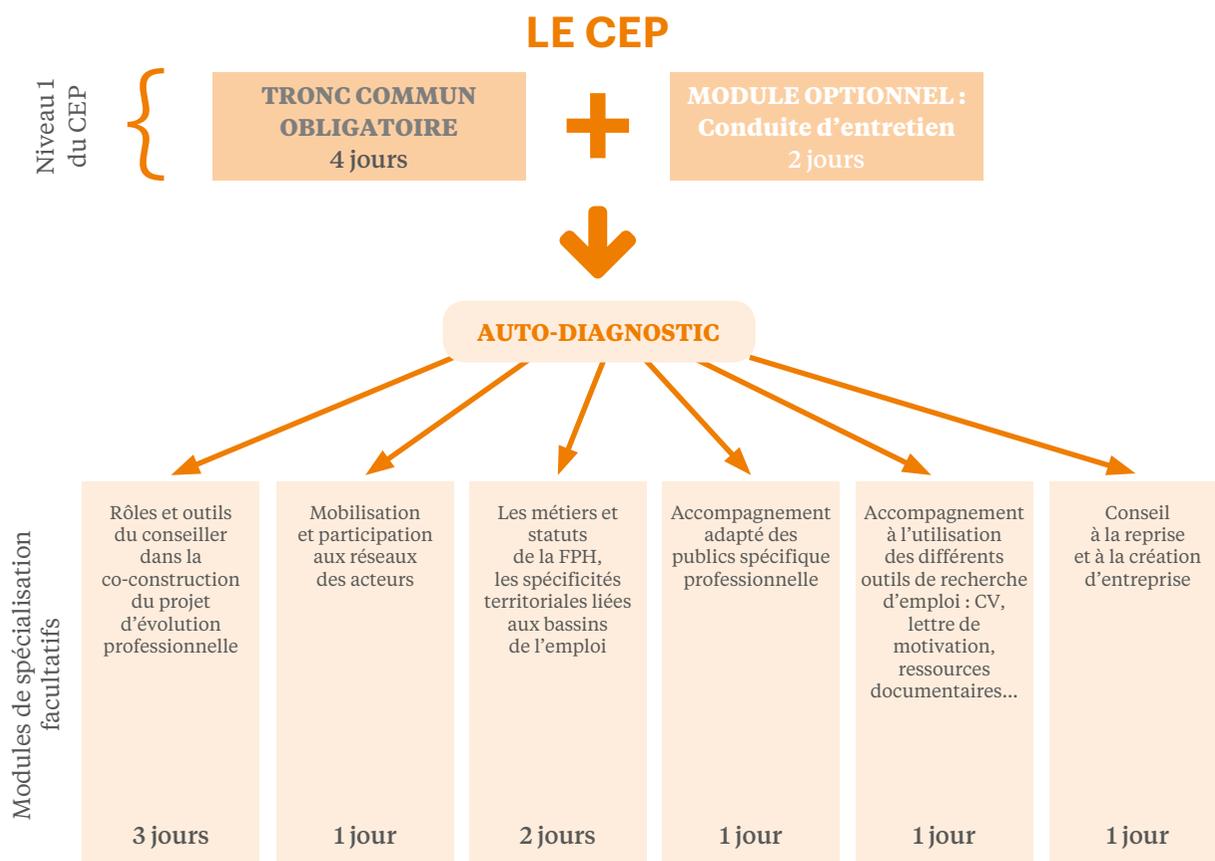
- > un module de base obligatoire + un module optionnel sur la conduite d'entretien, permettant de réaliser le niveau 1 du CEP,
- > un auto-diagnostic réalisé avec le soutien du prestataire,
- > 6 modules de spécialisation facultatifs permettant de réaliser un CEP plus approfondi allant jusqu'à la construction du projet professionnel et le montage du dossier de demande de financement.

ORGANISME :
SYNERGIES

DURÉE :
Tronc commun obligatoire
4 jours (2+2)

FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :
ANFH pour les adhérents au plan de formation

Présentation des modules :



Axe 4

Management et tutorat

MANAGEMENT

H 195

PARCOURS MODULAIRE DES ENCADRANTS



PUBLIC :

Tous les cadres ou faisant fonction de la FPH : secteur soin, administratif, logistique, technique ou professionnels en charge d'une équipe



OBJECTIFS :

- > Intégrer les évolutions de l'organisation de la santé dans son management,
- > Prendre sa place dans l'organisation et l'évolution de son établissement,
- > Donner du sens aux politiques de santé et politique institutionnelle auprès de son équipe,
- > Développer ses compétences managériales,
- > Mener des projets dans son établissement,
- > S'inscrire dans l'opérationnalité et dans la stratégie suivant le poste occupé.

Le parcours comprendra un module d'auto-positionnement obligatoire pour construire son parcours de développement de compétences, complété de 10 modules selon les domaines de compétences.



ORGANISME :

CNEH



DURÉE :

1 à 4 jours
selon les modules



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

ANFH CVL :
autopositionnement
Plan Ets : modules de formation



FIN DE MARCHÉ :

Juillet 2020

FORMATION - TUTORAT

S 189

ÊTRE TUTEUR DE STAGE



PUBLIC :

Professionnels de santé de filière soins, rééducation et médico-techniques chargés des fonctions de tuteur d'étudiants paramédicaux des établissements de santé et médico-sociaux de la FPH



OBJECTIFS :

- > Se positionner en tant que tuteur pour favoriser le développement des pratiques en évaluation des compétences,
- > Renforcer ses compétences en pédagogie,
- > Analyser ses pratiques en identifiant des questions relatives à l'encadrement des étudiants,
- > Favoriser une dynamique d'encadrement d'un groupe d'étudiants dans l'analyse de situations et la réflexivité.



ORGANISME :

IFSO



DURÉE :

4 jours (2 + 2)



FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

ANFH CVL
pour les adhérents
au plan de formation

Axe 5

Services logistiques

05

T 150

LA MÉTHODE RABC EN BLANCHISSERIE

NOUVEAUTÉ

- PUBLIC :**
Agents de blanchisserie/buanderie, lingères/couturières et tout personnel en lien avec la fonction linge
- OBJECTIFS :**
- > Maîtriser les spécificités propres à la nouvelle approche "maîtrise de la bio contamination des articles textiles traités en blanchisserie",
 - > Mettre en place la méthode RABC (méthode et outils),
 - > Évaluer la maîtrise des risques et identifier les conditions de réussite ou d'échec dans l'application de la méthode RABC.

ORGANISME :
ADVITAM

DURÉE :
2 jours

FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :
ANFH CVL pour les adhérents au plan de formation

DISPOSITIF MODULAIRE POUR LES PERSONNELS DE CUISINE

 **PUBLIC :**
Personnels de cuisine

 **OBJECTIFS :**
Les besoins peuvent être différents d'une structure à une autre, suivant les pathologies accueillies, aussi l'ANFH Centre-Val de Loire souhaite proposer des modules distincts et courts pour les modules suivants :

Dans chacun des modules, l'accent sera mis sur le respect de :

- la bonne hygiène en restauration collective.
- les prescriptions de repas par le médecin, la diététicienne.
- la lutte contre le gaspillage.

- > **Module 1 A1** Les techniques de cuisson évolutives
- > **Module 1 A2** Cuisson et valorisation des légumes
- > **Module 1 A3** Cuisson et valorisation des poissons
- > **Module 2 A1** Améliorer l'appétence et les goûts des plats mixés froids, du manger-mains (hors d'œuvres et desserts)
- > **Module 2 A2** Les desserts - les fabrications de base - pâtes, crèmes, appareils de base, sauces et coulis
- > **Module 2 A3** Les desserts - réalisation de pâtisseries et entremets simples
- > **Module 2 A4** Les pâtisseries d'assemblage en collectivité
- > **Module 3 A1** Les principes de l'équilibre alimentaire
- > **Module 3 A2** Élaborer et valoriser une production de hors-d'œuvre et entrées en restauration collective
- > **Module 3 A3** Améliorer l'appétence et le goût des plats mixés chauds
- > **Module A11** Cuisiner pour les personnes âgées
- > **Module A12** Nutrition des personnes âgées
- > **Module A13** Production et distribution dans le cadre d'une liaison froide

 **ORGANISME :**
AFPA

 **DURÉE :**
2 jours / module

 **FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :**
Plan Ets



Les programmes détaillés sont disponibles sur le site internet www.anfh.fr/centre

Onglet



OFFRES DE
FORMATION

Axe 6

Préparation aux concours

P 100

PRÉPARATION CONCOURS D'ENTRÉE À L'INSTITUT DE FORMATION AIDES-SOIGNANTS

PUBLIC :

Agents ou contractuels de la fonction publique hospitalière en exercice sur des fonctions d'agents des services hospitaliers.

OBJECTIFS :

Module "présentation du métier et du concours"

- > Être capable de définir le métier d'AS et de s'approprier les épreuves du concours,
- > Présentation du cadre déontologique et éthique de la formation et du concours,
- > Connaissance du cadre législatif.

Module de culture générale (français écrit)

- > Appliquer les règles de compréhension de textes et d'écriture,
- > Répondre aux besoins relatifs aux bases de la langue à l'écrit,
- > Analyser un texte quelle que soit sa forme, une question notamment à partir d'un texte et déterminer une problématique,
- > Réaliser des épreuves types dans des conditions proches de celles du concours.

Module de culture générale (communication orale)

- > Appliquer les règles de compréhension de l'expression et de l'argumentation orale,
- > Se préparer devant un groupe,
- > Identifier ses difficultés éventuelles à l'oral en situation formelle et travailler à y remédier,
- > Structurer un exposé en temps limité,
- > Mises en situations dans les formes du concours devant un jury.

Module de raisonnements mathématiques

- > Remettre à niveau ses connaissances en mathématiques et en raisonnement logique.

Module de biologie humaine

- > Acquérir des connaissances de base en biologie humaine afin de se préparer aux questions du concours,
- > Comprendre l'épreuve de biologie pour mieux s'y préparer.

ORGANISME :

IFSO

DURÉE :

1 jour positionnement
10 jours préparation à l'écrit
11 jours préparation à l'oral

FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :

Consulter l'ANFH CVL

PRÉPARATION CONCOURS ET EXAMEN PROFESSIONNEL D'ENTRÉE À L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

PUBLIC :

Toute personne justifiant d'un minimum de 3 années de cotisation à un régime de protection sociale

OBJECTIFS :

- > Maîtrise des règles de forme, des règles de fond,
- > Apprendre à se constituer une base de ressources documentaires,
- > Enrichir ses connaissances sociales et sanitaires,
- > Maîtrise des opérations numériques,
- > Acquérir les fondamentaux de la culture professionnelle,
- > Cerner les contours de l'exposé,
- > Savoir échanger avec le jury.

 **ORGANISME :**
CONVERGENCES

 **DURÉE :**
10 jours préparation aux épreuves écrites
2 jours préparation à l'oral

 **FINANCEMENT PÉDAGOGIQUE :**
Consulter l'ANFH CVL



Thèmes des AFN 2017

Les actions de formation nationales 2017 **peuvent être reprises en actions de formations coordonnées** prises en charge sur le plan de formation de l'établissement sur demande adressée au Pôle formation de l'ANFH Centre-Val de Loire.

THÈMES ANFH 2017	DURÉE	ORGANISMES DE FORMATION
Être tuteur de stage : optimiser les compétences des tuteurs de stagiaires paramédicaux	4 jours (2+2)	IFSO ou SYNERGIES DCF
Prise en charge d'un patient atteint d'une maladie de Parkinson et apparentée	2 jours en continu	FORMAVENIR PERFORMANCES
Laïcité, droits et obligations dans les établissements de la fonction publique hospitalière	3 jours (2+1)	EMS
Sécurité des patients opérés ou faisant l'objet d'une technique invasive	3 jours (2+1)	SHAM
Améliorer la communication avec le patient et autour du patient	3 jours (2+1)	ANTIDOTE EXPERTISE
L'humour en situation professionnelle	3 jours (2+1)	FORMAVENIR PERFORMANCES ou NONAKA CONSEIL
	3 jours en continu	
Développement durable et pratiques professionnelles	3 jours (2+1)	GÉNÉRALE D'INNOVATION
Coopérations et complémentarité territoriales	2 jours en continu	CNEH

Consultez les programmes AFN 2017 sur www.anfh.fr/centre



Onglet

MES OUTILS EN LIGNE



Thèmes des AFN 2018

Les actions de formation nationales 2018 **peuvent être reprises en actions de formations coordonnées prises en charge sur le plan de formation de l'établissement sur demande adressée au Pôle formation de l'ANFH Centre-Val de Loire.**

THÈMES ANFH 2018	DURÉE	ORGANISMES DE FORMATION
<p>Mettre en œuvre une démarche de qualité de vie au travail (QVT) dans les ETS de la FPH</p> <p>MODULE 1 : Être acteur opérationnel de la QVT dans son équipe</p> <p>MODULE 2 : Piloter stratégiquement et opérationnellement la démarche de QVT dans son établissement</p>	<p>Mod 1 : 2 jours (1+1) intersession de 6 à 8 semaines</p> <p>Mod 2 : 3 jours (2+1) intersession de 6 à 8 semaines</p>	<p>CNEH ou AXXIS Formation Santé</p>
<p>Formation des professionnels de santé en matière de vigilance, de prévention, de protection et de réaction dans le cadre de l'amélioration de la sécurité globale des ETS de santé</p> <p>MODULE 1 : Contribuer à la structuration du plan de sécurisation de l'établissement en acquérant la culture de la sécurité</p> <p>MODULE 2 : Collaborer à la mise en œuvre et au suivi du plan de sécurisation de l'établissement</p>	<p>Mod 1 : 1 jour</p> <p>Mod 2 : 1 jour</p>	<p>FORMAVENIR PERFORMANCES</p>
<p>Mise en œuvre des organisations médicales et soignantes autour des filières du PMP et du PSP</p>	<p>3 jours (2+1) intersession de 2 mois</p>	<p>CESIFORM ou INFOR SANTÉ SARL</p>
<p>Reclassement professionnel et reconversion</p>	<p>3 jours (2+1) intersession de 1 à 2 mois</p>	<p>GROUPE ENEIS ou INITIATIVE PRÉVENTION</p>
<p>Comment intégrer les nouveaux modes d'apprentissage dans la politique formation et déterminer les méthodes pédagogiques appropriées ?</p>	<p>2 jours</p>	<p>ECS COMPÉTENCES</p>
<p>Accompagnement et prise en charge des adultes avec troubles du spectre autistique (TSA)</p>	<p>3 jours (2+1)</p>	<p>ANTIDOTE EXPERTISE</p>
<p>Les soins de support en cancérologie</p>	<p>2 jours (1+1) intersession de 1 à 2 mois</p>	<p>FORMAVENIR PERFORMANCES</p>
<p>Prise en charge de la douleur et de la souffrance dans les maladies neuro-dégénératives (en ETS de santé et en EHPAD)</p>	<p>3 jours (2+1) intersession de 2 à 3 semaines</p>	<p>IFSO</p>

Consultez les programmes AFN 2018 sur www.anfh.fr/centre

Onglet   **MES OUTILS EN LIGNE**



Thèmes des AFN 2019

Les actions de formation nationales 2019 **peuvent être reprises en actions de formations coordonnées prises en charge sur l'ANFH Centre-Val de Loire, sur demande adressée au Pôle formation de l'ANFH Centre-Val de Loire.**

THÈMES ANFH 2019	DURÉE	ORGANISMES DE FORMATION
La relation patient soignant à l'ère du digital	2 jours	SPH CONSEIL
Manager à l'échelle du GHT	3 jours (2+1)	DR. LAURENT GIRAUD ou SPH CONSEIL
Améliorer ensemble le travail au quotidien : quelle place pour chacun ?	3 jours (2+1)	FORMAVENIR ou RESEAU CEDRE SANTE
Prise en charge non médicamenteuse des troubles comportementaux en EHPAD	3 jours (2+1)	AFAR ou IDEAGE
Tous concernés par le psychotraumatisme : repérage et prise en charge des victimes	2 jours	FORMAVENIR
Optimiser votre codage PATHOS ET GIR : véritable enjeu financier en EHPAD	2 jours	SPH CONSEIL
Violences sexistes et sexuelles au travail : repérer, prendre en charge et orienter les victimes	3 jours (2+1)	FORMAVENIR ou INFIPP
Repérage précoce des troubles du neuro-développement (dont troubles du spectre de l'autisme) chez l'enfant de 0 à 6 ans	3 jours (2+1)	TLC

Consultez les programmes AFN 2019 sur www.anfh.fr/centre



Onglet

MES OUTILS EN LIGNE



Thèmes des AFN 2020

LES 8 ACTIONS DE FORMATION NATIONALES RETENUES PAR LA DGOS ET L'ANFH POUR 2020 SONT LES SUIVANTES :

- Santé sexuelle dans une approche interdisciplinaire,
- Introduction à la vaccination : éléments de compréhension,
- Professionnalisation des métiers de la chaîne accueil – facturation – recouvrement des établissements sanitaires,
- Repérage et prise en charge des personnes en situation de grande exclusion,
- Repérage, orientation et prise en charge des aidants,
- Prise en charge de la personne âgée à l'hôpital,
- Adopter la bonne distance relationnelle dans l'accompagnement des patients et familles,
- Le rôle du professionnel de santé dans le cadre de la télémédecine.

Les AFN 2020 sont prises en charge par l'ANFH pour les adhérents au plan de formation.



Consultez les programmes AFN 2020
sur www.anfh.fr/centre

Onglet

MES OUTILS EN LIGNE



Les AFN accessibles aux praticiens

L'ANFH élargit son offre d'actions de formation nationales en direction des professionnels médicaux et propose de nouvelles actions de formation nationales spécifiques aux professionnels médicaux.

Toutes les formations proposées sont accessibles sur le site ANFH, dans la rubrique PRATICIENS :
<http://www.anfh.fr/les-actions-de-formation-nationales-afn-accessibles-aux-praticiens>

Parallèlement, l'ANFH met à disposition des informations et des outils consacrés à la gestion du Développement professionnel continu médical (DPCM) des professionnels médicaux qui exercent dans les établissements publics de santé. Découvrez l'ensemble des services sur www.anfh.fr.

L'ANFH soutient les professionnels hospitaliers pour la mise en place des GHT

Le Groupement hospitalier de territoire (GHT) a pour objet de permettre aux établissements de construire une stratégie de prise en charge commune et graduée du patient et de contribuer à assurer une égalité d'accès à des soins sécurisés et de qualité.

Dans chaque groupement, les établissements élaborent un projet médical partagé garantissant une offre de proximité, ainsi que l'accès à une offre de référence et de recours. Le GHT assure la rationalisation des modes de gestion par une mise en commun de fonctions ou par des transferts d'activités entre établissements.

L'OFFRE DE FORMATION ANFH GHT

L'offre de formations a pour objectif d'accompagner les publics concernés par la mise en place des GHT (Directions, équipes Formation, équipes soignantes, équipes SI...) et de favoriser l'appropriation des nouvelles dispositions. Les coûts pédagogiques sont pris en charge par l'ANFH.

DIRECTION ET MANAGEMENT (Y COMPRIS MÉDICAL)

Formation "Résolution de cas pratiques en équipes de direction - en co-développement"

> Résoudre, en équipes de Direction, des cas concrets liés à la mise en place des GHT.

Formation "Manager à l'échelle d'un GHT"

> Développer une posture et des pratiques de management adaptées à ce contexte.

ÉQUIPES MÉDICALES ET SOIGNANTS

Formation "Mettre en œuvre des organisations médicales et soignantes autour des filières du PMP et du PSP"

> S'approprier les notions et méthodologies liées aux filières de soins et s'impliquer pleinement dans leur construction et leur évaluation.

ÉQUIPES RH/FORMATION

Sur la coordination de la formation deux formations sont proposées, à choisir selon le contexte et les attentes des acteurs du GHT :

Formation-action "Coordination de la formation continue au sein d'un GHT"

> Accompagner les acteurs (RH, formation, achat..) dans la réalisation d'un état des lieux et la co-construction du plan d'actions de mise en place de la coordination des plans de formation et/ou DPC en Intra GHT.

Formation des responsables et chargés de formation au sein de GHT

> Permettre aux responsables et équipes Formation d'impulser, animer ou participer à une démarche participative de coordination des plans de formation et/ou DPC. Elle comporte 2 modules dont 1 spécifiquement dédié aux "coordonnateurs" de cette démarche à l'échelle du GHT.

ÉQUIPES SI

Parcours de formation modulaire "Système d'Information Convergent" :

La mutualisation des Systèmes d'Information (SI) et l'objectif de convergence dans le cadre des GHT a des impacts sur plusieurs dimensions des SI : stratégie, processus de travail, fonctions offertes et applications, RH et infrastructures.

Le parcours de formation, élaboré par un groupe de travail associant ANFH, DGOS et professionnels des SI, et assuré par le CNEH, combine :

- Module 1 tronc commun destiné à l'ensemble des équipes, visant une compréhension commune des enjeux des GHT.
- 5 modules thématiques destinés à accompagner les directions, responsables ou équipes SI, selon leurs missions : Module 2 conduite du changement, Module 3 étude d'opportunité du recours à des prestataires/ services externe, Module 4 audibilité des SI, Module 5 urbanisation du SI convergent, Module 6 un module spécifique sur la sécurité des SI et protection des données dans le cadre d'un GHT.

ACTEURS DES ACHATS

Offre de formation modulaire destinée aux agents de la fonction achat dans le cadre des GHT

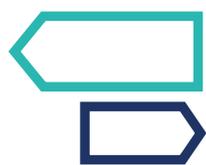
La mise en place des GHT a induit un fort bouleversement de la fonction Achats. Le transfert de missions des établissements-parties vers l'établissement support pour les étapes de passation de marchés a en effet modifié les rôles et responsabilités de chacun.

Afin de vous accompagner dans cet objectif de mutualisation, l'ANFH vous propose une offre de formation composée de 3 modules s'adressant à des publics différents :

Module 1	Module 2	Module 3
Les fondamentaux de l'achat public en GHT	Le management et l'animation de la fonction achat en GHT	Le contrôle de gestion des achats en GHT
 DURÉE : 2 jours	 DURÉE : 2 jours + 1	 DURÉE : 2 jours + 1
 PUBLIC : Acteurs de la filière Achats (acheteur, juriste-marchés, pharmacien, biologiste, référent Achats) > Intra-GHT > Inter-GHT régionaux > ou Intra établissement	 PUBLIC : Toute personne ayant un rôle d'animation dans la filière Achats (référent Achats, responsable de GHT, directeur Achats)	 PUBLIC : Toute personne exerçant la mission de contrôleur de gestion Achats en GHT ou assimilé



Pour toute programmation, veuillez contacter le Pôle formation de la délégation : centre.formation@anfh.fr



Dispositif d'accompagnement et de formation au management des métiers, emplois et compétences



L'ANFH national propose une [nouvelle offre d'accompagnement et de formation au management des métiers, emplois et compétences](#).

UNE NOUVELLE OFFRE ANFH "GPMC" : POURQUOI ?

Accompagnement des établissements ou groupes d'établissements sur le management des métiers, emplois et compétences

- > Pour initier ou relancer une démarche de GPMC
- > Pour associer gestion des compétences et qualité de vie au travail, gestion des inaptitudes...
- > Pour renforcer certains processus RH (recrutement, formation, mobilité, maintien dans l'emploi)
- > Pour mieux anticiper les évolutions des métiers et des organisations

Formation des encadrants aux entretiens professionnels (EP) et de formation (EF)

- > Pour appuyer les encadrants dans la préparation, l'animation et le suivi des EP/EF
- > Pour développer une culture de management par objectifs et/ou par les compétences
- > Pour harmoniser les pratiques managériales...

UNE NOUVELLE OFFRE ANFH "GPMC" : POUR QUI ?

Accompagnement des établissements ou groupes d'établissements sur le management des métiers, emplois et compétences

- > **Destiné aux établissements ou groupes d'établissements de toute taille et tout secteur d'activités** : sanitaire, EHPAD, handicap, enfance-famille
- > Les **acteurs** formés et/ou accompagnés peuvent être :
 - Direction Générale, Direction des Ressources Humaines, Coordination des soins, Directions fonctionnelles...
 - Trios de pôle, encadrement Supérieur, encadrement de proximité, agents RH..
 - Comité de pilotage, groupe projet...

Formation des encadrants aux entretiens professionnels (EP) et de formation (EF)

- > **Destinée aux personnels en situation d'évaluateurs** : médicaux, soignants, administratifs, logistiques ou techniques

Cette offre se divise en 2 axes :

L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SERA MODULAIRE AVEC :

Module 1	Module 2	Module 3
Diagnostic	Formation-action	Appui opérationnel / conseil
 DURÉE : 1/2 à 1 jour	 DURÉE : +/- 6 jours	 DURÉE : Si nécessaire
 OBJECTIFS : <ul style="list-style-type: none">> Dresser un état des lieux de la situation en termes de GPMC> Proposer un plan d'actions, avec un accompagnement associé	 OBJECTIF : <ul style="list-style-type: none">> Permettre aux acteurs concernés d'acquérir ou de développer des compétences en termes de management des métiers, emplois et compétences	 OBJECTIF : <ul style="list-style-type: none">> Faciliter et outiller la mise en œuvre des actions de management des métiers, emplois et compétences

UNE FORMATION DES ENCADRANTS DANS LEURS PRATIQUES MANAGÉRIALES, DU MANAGEMENT DES COMPÉTENCES

La formation des encadrants pourra avoir lieu soit à distance, soit en présentiel ou en combinant les deux.

Les objectifs seront d'aider à préparer les entretiens, d'identifier les compétences, maîtriser les enjeux de la GPMC et identifier une méthode.

Durée et spécificités des 4 prestataires retenus :

GRIEPS
Formation **mixte**

- > **~2h** à distance sur la notion de compétence et la GPMC "de A à Z"
- > **2 jours** en présentiel
- > **~ 1 h** à distance sur les bonnes pratiques d'entretien

CAPITAN
Formation en **présentiel**

- > **2 jours** avant les entretiens
- > intersession avec suivi à distance du formateur
- > **1 jour** de retour d'expériences à l'issue des entretiens

INFORELEC
Formation en **présentiel**
2 jours consécutifs

PRISMA
Formation **mixte**

- > **~ 0,5 j** à distance sur les notions de GPMC, compétences...
- > **2 jours** en présentiel, avec exploitation des réflexions et travaux réalisés à distance



Pour toute programmation, veuillez contacter le pôle formation de la délégation :
centre.formation@anfh.fr



Les outils d'aide à l'achat de formation

Depuis 2014, l'ANFH a le statut de centrale d'achat. Elle contractualise donc les marchés de formation pour le compte des établissements. Ainsi, toutes les thématiques achetées par les délégations régionales peuvent être en partie redéployées pour votre établissement ou votre GHT.

L'ANFH propose un ensemble d'outils pour simplifier les achats de formation et respecter les règles définies par le Code des Marchés Publics.

ALFRESCO : OUTIL D'AIDE À L'ACHAT DE PRESTATIONS FORMATION



L'ANFH met à disposition de ses établissements adhérents un outil d'aide à la conduite des achats de prestations de formation : la base documentaire ALFRESCO, accessible via la page d'accueil de la plateforme d'achat de formation.

Cette base documentaire propose des guides et fiches pratiques pour aider les établissements à la compréhension de la réglementation des marchés publics, et des modèles de documents pour faciliter sa mise en application dans le cadre des achats de formation réalisés pour un ou plusieurs pouvoirs adjudicateurs (groupements de commande).

<http://www.anfh.fr/etablissements/acheter-une-prestation-de-formation>

LA PLATEFORME D'ACHAT DE PRESTATIONS DE FORMATION

Cet outil, accessible via le site internet de l'ANFH, permet de dématérialiser la gestion de l'ensemble de la procédure d'achat y compris la réception des offres et la contractualisation des marchés. Il a vocation à faciliter l'application de la réglementation des marchés publics et à les aider à simplifier la conduite de leurs achats de formations.

L'ANFH accompagne les utilisateurs de la plateforme (formation et assistance téléphonique).

> une seule adresse : **plateforme.achat@anfh.fr**

LA ForMule ANFH **NOUVEAUTÉ**

Ce nouvel outil va permettre de visualiser l'ensemble de l'offre disponible mise à disposition de tous les établissements adhérents et de gérer directement les commandes de formation avec l'organisme de formation retenu.

Cet outil en ligne sera bientôt à votre disposition et un accompagnement à son utilisation sera proposé.





Accompagnement des projets professionnels individuels

La conseillère en dispositifs individuels se tient à votre disposition pour vous aider à accompagner les agents de votre établissement en matière de projets individuels.



Le conseil en évolution professionnelle

Le conseil en évolution professionnelle (CEP) est un dispositif d'accompagnement gratuit et personnalisé proposé à toute personne souhaitant faire le point sur sa situation professionnelle. Il permet, s'il y a lieu, d'établir un projet d'évolution professionnelle (reconversion, reprise ou création d'activité...). Il peut être également assuré par des conseillers au sein des établissements de la FPH.



Le bilan de compétences

Il permet aux agents d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles, leurs aptitudes et motivations afin de définir un projet professionnel et le cas échéant, un projet de formation.



La validation des acquis de l'expérience

Elle permet à un agent de faire reconnaître son expérience (professionnelle ou non) afin d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat professionnel.



Le congé de formation professionnelle

Il propose aux agents de financer un projet personnel de formation pour accéder à un changement d'activité ou de profession, élargir le champ culturel, la vie sociale ou aboutir à un niveau de qualification supérieur.



L'ANFH Centre - Val de Loire met à votre disposition de nombreuses informations sur les DISPOSITIFS INDIVIDUELS. Vous pouvez les découvrir sur www.anfh.fr/centre

Onglet



SERVICES AUX AGENTS



Des livrets peuvent être commandés gratuitement sur le site

CONTACT : Martine SOARES : Tél. 02 54 74 98 44 > m.soares@anfh.fr

PERMANENCES TÉLÉPHONIQUES : lundi, mardi et jeudi 9h30 - 12h30 et 13h30 - 16h00

Accompagnement des projets personnels de formation



Les études promotionnelles - EP

Les EP sont des formations permettant l'accès à des diplômes du secteur sanitaire et social dont la liste est fixée par arrêté du ministère chargé de la santé.

Les instances régionales ont retenu deux commissions d'attribution des fonds aux établissements qui présentent des dossiers : en décembre pour les rentrées du premier semestre et en juillet pour les rentrées du second semestre.

Les principales formations financées ont un plafond de prise en charge. Le montant attribué est réparti sur les coûts pédagogiques, les frais de traitement puis sur les déplacements.

Les coûts pédagogiques comprennent les droits d'inscription et les coûts de formation (TTC).

Les frais de traitement sont pris en charge sur la

base d'un forfait selon le grade ou la catégorie de l'agent qui est parti en formation (sur production de la feuille d'émargement). Les modalités de prise en charge sont détaillées dans le guide de financement EP adressé à chaque établissement lors du recueil des besoins.

Les frais de déplacement sont pris en charge selon la réglementation en vigueur.

Les dossiers sont examinés par le comité territorial (CT) en fonction de l'ordre de priorité des demandes de financement renseignées par les établissements, de l'utilisation de l'enveloppe du plan de formation pour les EP, des financements antérieurs accordés à l'établissement, de l'évolution des besoins en recrutement régionaux et de l'évolution des métiers dans le service public hospitalier.

Le FORMEP remplacé par le Fonds de Qualification et Compte Personnel de Formation - FQ&CPF

Dans le but de toujours mieux accompagner la mise en place des nouvelles dispositions et de contribuer à donner une traduction concrète à la transposition du Compte Personnel de Formation dans la Fonction publique hospitalière, l'ANFH a décidé de renforcer la mutualisation de ses fonds afin de participer à la prise en charge de dossiers CPF d'agents de ses établissements adhérents et a créé le Fonds de Qualification et Compte Personnel de Formation.

Fonds de Qualification et Compte Personnel de Formation

Le fonds régional mutualisé "FORMEP" consacré aux études promotionnelles est devenu depuis 2019 le FQ&CPF dédié au financement de formations "CPF" diplômantes, qualifiantes et certifiantes.

Son volume financier évolue également, passant de 5,1% à 7,1% de la collecte Plan de ses établissements adhérents.

L'objectif unanimement partagé par l'ensemble des composantes de l'ANFH est de permettre aux agents d'accéder à une qualification ou de développer leurs compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle et d'améliorer l'accès à la formation et à la qualification pour toutes et tous, notamment pour les personnels les moins qualifiés.

Le FQ&CPF complètera la politique CPF des établissements et permettra la prise en charge de dossiers présentés par les établissements adhérents. Les dossiers devront présenter les caractéristiques suivantes :

- EP (tous niveaux confondus)
- Autres qualifications et certifications selon les critères suivants :
 1. Qualification ou certification dans le champ des métiers de la FPH (Répertoire des Métiers)
 2. Qualification ou certification de niveaux V à III et "sans niveau spécifique" (type CQP équivalent)
 3. Qualification ou certification inscrite sur l'une des listes suivantes :
 - Qualifications et certifications inscrites au RNCP
 - Titres inscrits à l'Inventaire de la CNCP
- Formations relevant du socle de connaissances et de compétences professionnelles
- Les publics prioritaires retenus par le Bureau national de l'ANFH sont les agents de catégorie C, en particulier des filières non soignantes.

L'ANFH met par ailleurs à disposition une série d'outils facilitant la mise en place d'une politique CPF : www.anfh.fr/thematiques/le-compte-personnel-de-formation-cpf



Nos moyens de communication

La NEWSLETTER :

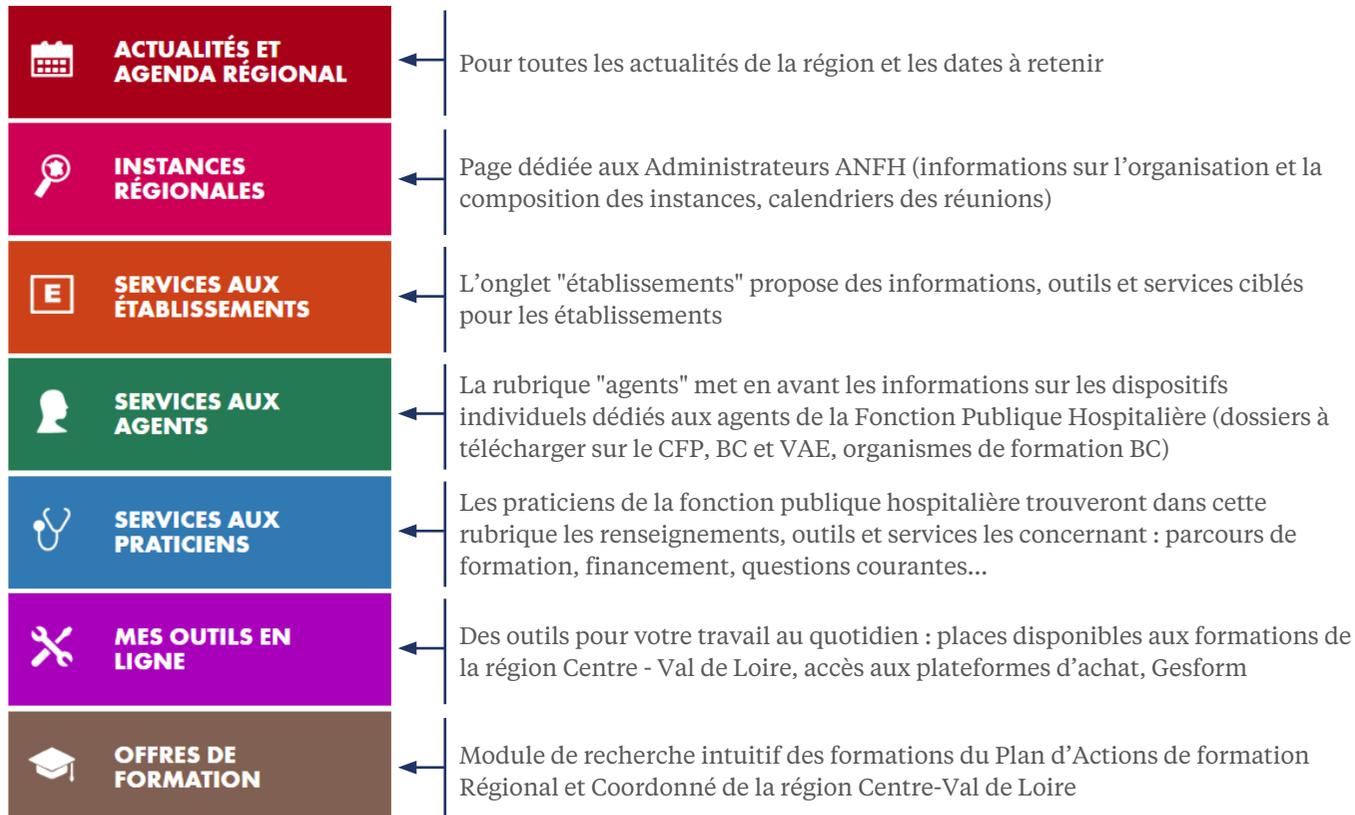
L'outil indispensable pour suivre l'actualité de l'ANFH Centre-Val de Loire :

Elle communique sur :

- Les actualités et les grandes échéances pour la gestion des fonds (Dossiers Études Promotionnelles, clôtures, CPF, dossiers des dispositifs individuels)
- Les journées thématiques régionales
- Les dates des instances paritaires
- Actualités juridiques
- Les places disponibles sur les sessions de formations du plan d'actions régional et coordonné et AFN

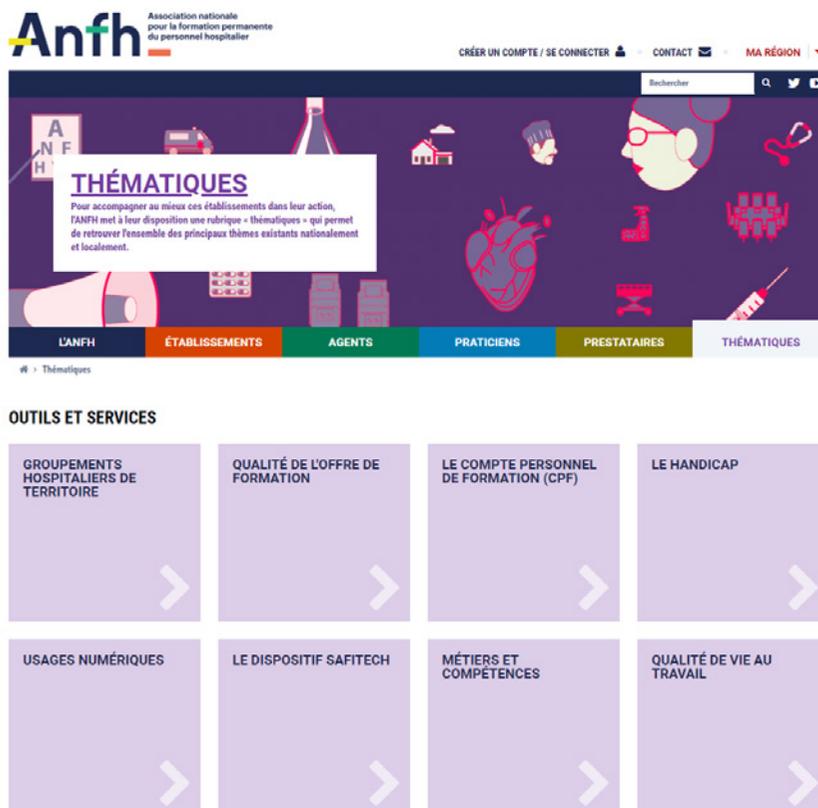
Le site internet :

Le site ANFH Centre-Val de Loire : 6 rubriques, accessibles sur toutes les pages du portail, permettent d'accéder aux informations de la région Centre-Val de Loire.



La rubrique "THÉMATIQUE" du site internet

Cette rubrique vous apporte des éclairages et des éléments très pratiques sur les dossiers spécifiques tels que les GHT, le CPF, le Handicap, les métiers et compétences, la QVT, le numérique.



Les journées thématiques

Les journées organisées par l'ANFH Centre-Val de Loire abordent les actualités et les grands débats du secteur sanitaire, médico-social et social sous l'angle des ressources humaines et de la formation professionnelle.

Les frais pédagogiques et de restauration sont pris en charge sur les crédits d'animation de l'ANFH Centre-Val de Loire.

Les dates de ces journées en cours de programmation sont communiquées sur le site de la région et la Newsletter.

Après chaque journée, les supports des interventions sont consultables sur le site internet.

En 2020, des journées d'accompagnement sur les outils ANFH seront proposées ainsi que sur des actualités sociales.

Informations et rappels

Nouveaux taux d'indemnités de mission (hébergement) et d'indemnités kilométriques à compter du 1^{er} mars 2019

L'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret N° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État et l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret N° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'État **modifient tous deux les arrêtés du 3 juillet 2006, applicables jusque-là par renvoi à la FPH, ainsi on en déduit leur applicabilité à la FPH.**

FRAIS DE SÉJOUR ET D'HÉBERGEMENT :

Les taux applicables désormais sont les suivants concernant les frais de repas et d'hébergement : France métropolitaine :

	Taux de base	Grandes villes (population légale supérieure ou égale à 200 000 habitants) et communes du Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement (incluant le petit déjeuner)	70 €	90 €	110 €
Déjeuner	15,25 €	15,25 €	15,25 €
Dîner	15,25 €	15,25 €	15,25 €

INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES :

Les indemnités kilométriques sont également revalorisées (hors CFP) :

Véhicules utilisés	Jusqu'à 2 001 kms	De 2 001 kms à 10 000 kms	+ de 10 000 kms
5 CV et -	0,29 €	0,36 €	0,21 €
6 CV et 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
8 CV et +	0,41 €	0,50 €	0,29 €

Possibilité avance de frais : 75% du montant des dépenses prévisionnelles par session de formation.

Les frais de traitement

Les instances paritaires nationales de l'ANFH ont voté l'application de nouveaux barèmes de remboursement des frais de traitement demandés par les établissements au titre du PLAN et du guichet unique (EP/FQ-CPF).

Pour toute demande de détails de prise en charge, contactez votre conseillère en gestion de fonds.

ANFH CENTRE-VAL DE LOIRE
7 Rue Copernic
41260 LA CHAUSSÉE-ST-VICTOR
Tél. : 02 54 74 65 77
centre@anfh.fr

DÉLÉGUÉE RÉGIONALE

Christelle GASNIER

Tél. 02 54 74 65 77 - c.gasnier@anfh.fr

ASSISTANTE

Véronique FROMOND

Tél. 02 54 74 65 77 - v.fromond@anfh.fr

PÔLE FORMATION

Mathilde COSTES

Tél. 02 54 46 55 11 - m.costes@anfh.fr

Nathalie COUTON

Tél. 02 54 74 98 46 - n.couton@anfh.fr

Esther GUILLAUME-BIARÉ

Tél. 02 54 74 98 45 - e.guillaume@anfh.fr

centre.formation@anfh.fr

CONSEILLÈRE EN DISPOSITIFS INDIVIDUELS

Martine SOARES

Tél. 02 54 74 98 44 - m.soares@anfh.fr

PÔLE GESTION DE FONDS

Laurence BABIN

Tél. 02 54 46 55 09 - l.babin@anfh.fr

Yolande GARCIA

Tél. 02 54 74 98 42 - y.garcia@anfh.fr

Carole MARCHAIS

Tél. 02 54 46 55 05 - c.marchais@anfh.fr

Stéphanie MENANTEAU

Tél. 02 54 74 98 43 - s.menanteau@anfh.fr

Fabienne OVEJERO

Tél. 02 54 74 98 48 - f.ovejero-marchand@anfh.fr

Aurélien RENARD

Tél. 02 54 74 98 47 - a.renard@anfh.fr

Christelle WASERMAN

Tél. 02 54 74 98 40 - c.waserman@anfh.fr

COMMENT VENIR ?

BUS

> De la gare SNCF

Prendre le bus "C" Gare SNCF direction "Moulin-Chouard", Descendre à "Copernic".

VOITURE

> Sortie autoroute A10 : au rond-point des Châteaux, direction La Chaussée St Victor, 2ème rue à droite, rue Copernic

> Autres provenances : direction autoroute A10, Zone tertiaire parc A10 - au rond-point des Châteaux, direction La Chaussée St Victor - 2ème rue à droite, rue Copernic

